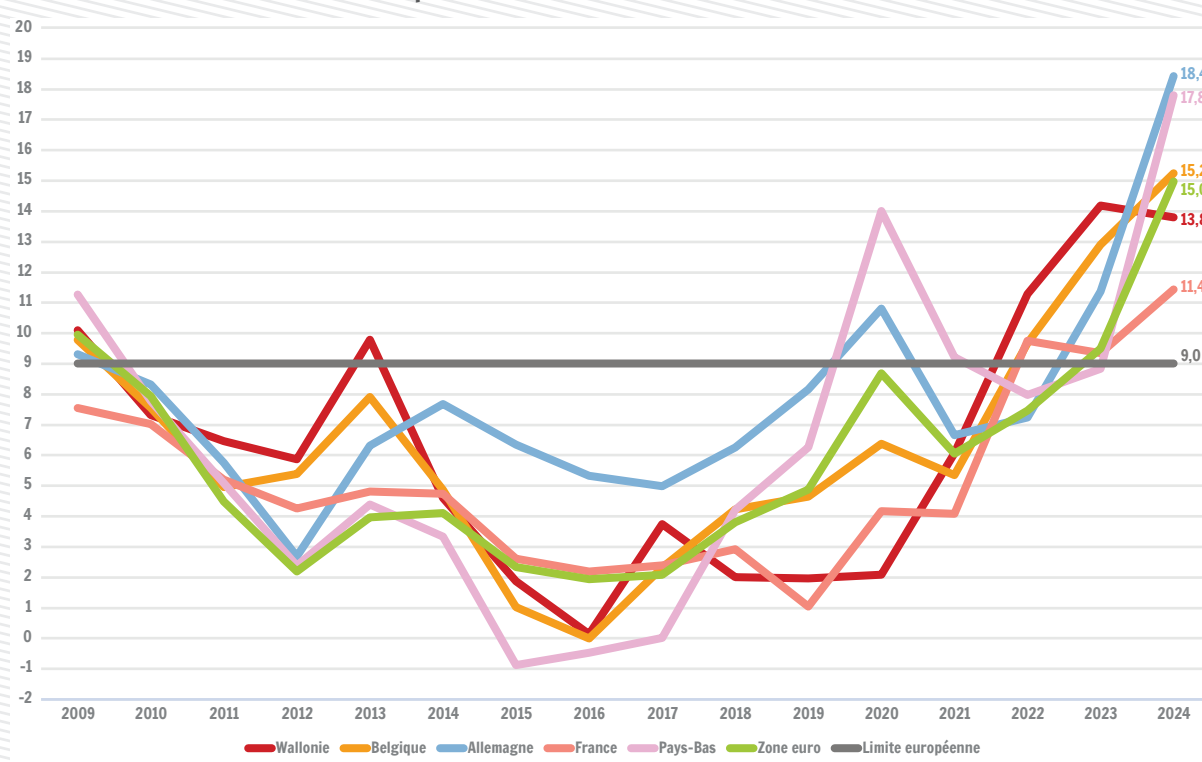


Coût salarial unitaire

+13,8%

Évolution à trois ans d'écart
du coût salarial nominal unitaire
en Wallonie pour 2024

Coût salarial nominal unitaire en comparaison internationale - évolution à trois ans d'écart



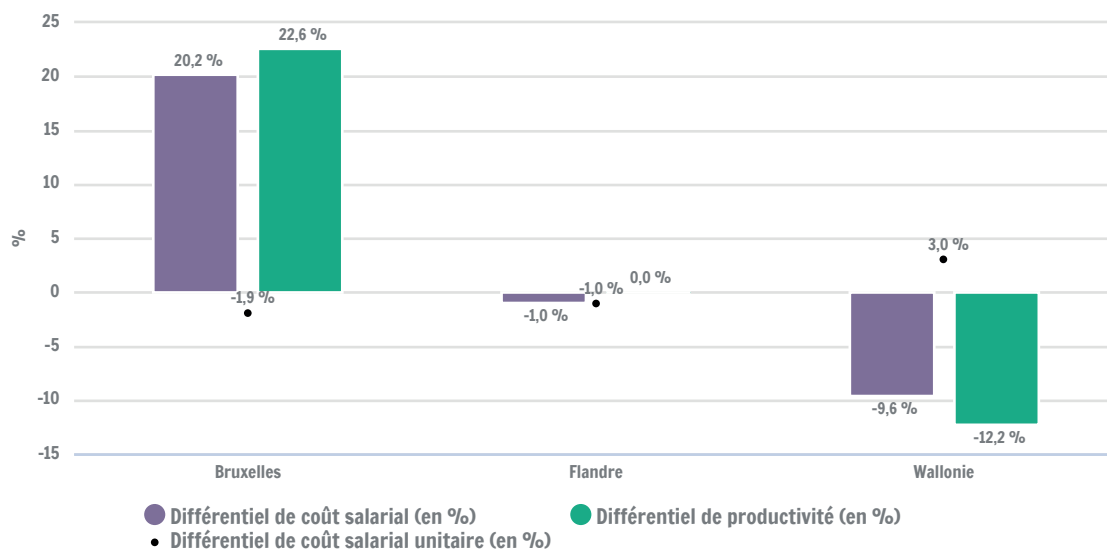
Sources : Eurostat, ICN ; Calculs : IWEPS (août 2026)

Le coût salarial unitaire est un indicateur qui a tendance à croître dans le temps au fur et à mesure que la hausse du prix des biens et services se transmet aux rémunérations des salariés. Dans un environnement de concurrence internationale, une trop forte évolution à la hausse des coûts salariaux unitaires constitue un élément de pression sur la compétitivité des entreprises. En vue de prévenir l'apparition d'un éventuel déséquilibre macroéconomique, l'Union européenne a donc déterminé une valeur de référence indicative de maximum 9 % de croissance sur trois ans pour les coûts salariaux unitaires au sein des pays membres de la zone euro.

Le graphique ci-dessus permet de visualiser qu'entre 2015 et 2021, les indicateurs belge et wallon ont affiché une évolution en deçà du seuil indicatif de 9 % et que depuis 2022, la Belgique le dépasse. À titre de comparaison analytique, ce repère ne s'appliquant pas aux régions, l'indicateur wallon se situe lui aussi au-dessus de ce seuil sur les trois dernières années. En 2024, l'indicateur a légèrement faibli en Wallonie alors qu'il a crû partout ailleurs. Même si ce mouvement est commun à l'ensemble des autres économies européennes, dans le contexte de la forte poussée inflationniste liée à la crise énergétique, les mécanismes d'indexation automatique des salaires en Belgique ont induit une répercussion plus nette de cette évolution sur la croissance des coûts salariaux : entre 2021 et 2024 la croissance cumulée des rémunérations par tête atteint +19,6 % tant en Belgique qu'en Wallonie, contre +15,2 % en zone euro. Ce surcroît de croissance salariale a été plus qu'absorbé par les gains de productivité en Wallonie, dont le coût salarial unitaire progresse de 13,8 % sur trois ans, en deçà de la zone euro (+15,0 %). En Belgique, où les gains de productivité sont plus faibles qu'en Wallonie (3,8 % contre 5,1 %), la hausse atteint +15,2 %, soit un niveau proche de la zone euro où les gains de productivité sont stables (+0,3 %).

Coût salarial unitaire

Ecart par rapport à la moyenne belge de la rémunération par salarié, de la productivité par travailleur et des coûts salariaux unitaires durant la période 2019-2024 (écarts en %)



Sources : ICN; Calculs : IWEPS (août 2026)

En moyenne au cours de la période 2019-2024, tant le coût salarial que la productivité par travailleur ont affiché les niveaux les plus élevés à Bruxelles et les plus faibles en Wallonie. Cependant, si le coût salarial unitaire était au cours de cette période à peu près équivalent en Flandre et à Bruxelles, il était plus élevé en Wallonie (3 % en moyenne seulement). Cet écart provient de ce que la productivité s'écarte davantage de la moyenne belge (12 % en dessous) que la rémunération (10 % en dessous).

Définitions et sources

Le coût salarial nominal unitaire (CSU) est le ratio entre le coût de la main-d'œuvre (rémunérations à prix courants par salarié) et la productivité de la main-d'œuvre (PIB en volume avec année de référence 2020 par travailleur). L'indicateur du tableau de bord pour déceler les déséquilibres macroéconomiques dans le cadre de la PDM est la variation en pourcentage sur trois ans du coût salarial unitaire nominal. L'indicateur du tableau de bord est calculé par heure travaillée. Faute de séries régionales par heure sur longue période, la présente fiche retient la variante par personne, également disponible dans les bases européennes. Le seuil indicatif est de 9 % pour les pays de la zone euro et de 12 % pour les pays hors de la zone euro. L'indicateur du tableau de bord est calculé selon la formule : $[(CSUt-CSUt-3)/CSUt-3]*100$. Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année courant janvier par l'ICN pour les régions et les autres données proviennent d'Eurostat dont la dernière mise à jour date de juin 2026.

Pertinence et limites

La variation sur trois ans du coût salarial nominal unitaire est reprise comme indicateur à l'échelle européenne dans le cadre de la « Procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques » (PDM) pour laquelle, et ce chaque année, l'Union européenne dresse le bilan macroéconomique pour les pays de l'Union.

Notons qu'une rupture des séries de PIB en volume apparaît dans les comptes régionaux publiés en janvier 2026. En effet, dans cette version des comptes, les séries régionales n'ont pas été rétropolées pour les années antérieures à 2009. La rupture entre 2008 et 2009, vraisemblablement de faible importance pour cet indicateur, n'a pas été corrigée à ce stade.

Pour en savoir plus :

<https://www.nbb.be/doc/dq/f/dq3/nfcr.pdf>

Personne de contact : **Yves Tilman** (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2027**